

Le Tarif de base est calculé en fonction de votre revenu (N-2) et de votre taux d'effort (basé sur la composition de votre famille).

Merci de vous référer au document transmis en début d'année civile ou de vous rapprocher du secrétariat :

**Mail : [secretariat3@pep28.asso.fr](mailto:secretariat3@pep28.asso.fr) - Tel : 02 37 31 29 35**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
et D'ANNULATION :**

**21 mars 2025**

**SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES**

**POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUEE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT EST DU EN TOTALITE AUX PEP 28** (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical à remettre sous 8 jours). De plus, l'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 : [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org)

*Afin de valider l'inscription, cette fiche est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs le plus rapidement possible **accompagnée du règlement.***

**Encaissement des règlements sur la semaine du 07/04/2025, possibilité de faire plusieurs chèques à la réservation avec indication d'encaissement au dos des chèques, premier encaissement à compter du 07/04/2025.**



# Accueil de Loisirs PRINTEMPS 2025

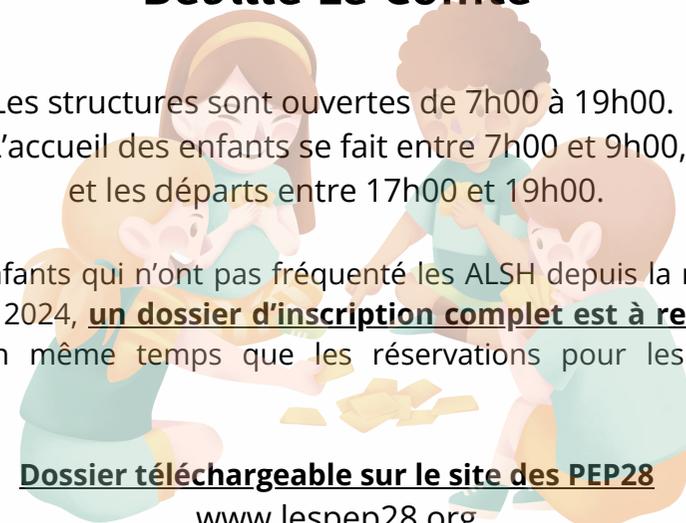
**Aunay-sous-Auneau  
Auneau-Bleury-St-Symphorien  
Béville Le Comte**

Les structures sont ouvertes de 7h00 à 19h00.  
L'accueil des enfants se fait entre 7h00 et 9h00,  
et les départs entre 17h00 et 19h00.

Pour les enfants qui n'ont pas fréquenté les ALSH depuis la rentrée de septembre 2024, **un dossier d'inscription complet est à remplir** et à envoyer en même temps que les réservations pour les vacances d'automne.

**Dossier téléchargeable sur le site des PEP28**

[www.lespep28.org](http://www.lespep28.org)



# Printemps 2025 - 1ère et 2ème Semaine

(établir une fiche d'inscription par enfant)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ titulaire de l'autorité parentale.

Demeurant à : \_\_\_\_\_

Désire inscrire mon fils, ma fille \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_



## Semaine 1

Cocher impérativement la structure

Aunay

Auneau

Béville

Cocher les jours réservés

Semaine	Lun 07	Mar 08	Merc 09	Jeu 10	Ven 11
Du 07 au 11 Avril 25					

## Semaine 2

Cocher impérativement la structure

Aunay

Auneau

Béville

Cocher les jours réservés

Semaine	Lun 14	Mar 15	Merc 16	Jeu 17	Ven 18
Du 14 au 18 Avril 25					



L'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 :

[www.lespep28.org](http://www.lespep28.org) (en cas d'absence pour maladie, présentation d'un certificat médical à remettre sous 8 jours).

Afin de valider l'inscription, cette fiche est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs le plus rapidement possible accompagnée **obligatoirement du règlement** qui sera encaissé la première semaine de chaque période sauf demande contraire de votre part.

# Informations Tarifaires

Les inscriptions sans règlement ne seront pas prises en compte

Pour les enfants ayant un PAI alimentaire nécessitant un panier repas, merci de cocher la case (PAI à fournir si pas déjà en notre possession) :

Famille résidant au sein de la CCPEIDF et Umpeau (tarif avec repas) :



- Inscription > ou égale à 4 jours/semaine :

= tarif de base (compris entre 7.31€ et 17.91€) ..... x ..... journée(s) = ..... €

- Inscription < ou égale à 3 jours/semaine :

= tarif de base + 20% (compris entre 8.77€ et 21.49 €) ..... x ..... journée(s) = ..... €

Famille dont les 2 parents résident hors de la CCPEIDF (tarif avec repas) :

= tarif unique 25.07€ ..... x ..... journée(s) = ..... €

Si panier repas pour PAI alimentaire réduction de 3.90 €/journée = - 3.90 € x ..... journée(s) = ..... €

**TOTAL** (montant à régler) = ..... €

**PRIORITE** aux enfants résidants sur la Communauté de Communes de la CCPEIDF.

Les demandes d'inscriptions hors-CCPEIDF seront prises en compte en fonction des places restantes à partir de la date butoir des inscriptions de la période soit le 21/03/2025 sous réserve de places disponibles et dans l'ordre de réception des demandes.

(Inscription à faire sans règlement, le règlement sera à fournir si nous validons votre réservation).

**Je règle en : (indiquer le montant)**

Chèque : \_\_\_\_\_ n° du/des chèque(s) \_\_\_\_\_

CESU 2025 / ANCV : \_\_\_\_\_  Espèces : \_\_\_\_\_

CB (à notre secrétariat situé au 2 Allée de la Communauté à AUNEAU-BSS)

**Date + signature obligatoire des titulaires de l'autorité parentale :**

